



## **Projet Jeunes Ambassadeurs des Droits auprès des Enfants (JADE) :**

Ce projet est mené dans le cadre d'une convention entre Le Défenseur des droits et l'association Ceméa. Il vise à promouvoir les droits de l'enfant, leurs connaissances par les éducateurs et les enfants eux-mêmes. Ce projet doit aussi permettre de mieux faire connaître le rôle et les missions du Défenseur des droits.

***Le Défenseur Des Droits est une autorité indépendante***, inscrite dans la Constitution française et instituée par la loi organique du 29 mars 2011. Elle succède au Médiateur de la République, au Défenseur des enfants, à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) ainsi qu'à la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS). Nommé Défenseur des droits par le Président de la République, M. Jacques TOUBON est chargé de veiller à la protection des droits et libertés de chacun et de promouvoir l'égalité. Une de ses missions est de « défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant, consacrés par la loi et les engagements internationaux de la France ». Le Défenseur des droits est représenté sur le territoire par des délégués.

***L'association territoriale de Mayotte des Ceméa est une association d'éducation populaire*** créée il y a 28 ans. Elle est membre du réseau national des CEMEA. Son principal axe d'intervention est la formation des acteurs éducatifs : animateurs, éducateurs, parents, enseignants. L'association organise aussi des actions éducatives (ACM, classes de découvertes, animations locales, projets départementaux d'éducation et de prévention, éducation à la parentalité, ...). Elle est reconnue d'utilité publique, complémentaire de l'école, agréée pour la formation professionnelle.